

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
18	19

Date de la convocation
04/12/2020

OBJET
DE
LA DELIBERATION

**DEMANDE DE
FONDS DE
CONCOURS A
NIMES
METROPOLE
POUR
L'AMENAGE-
MENT ET LA
SECURISATION
DE VOIRIE –
TRAVERSEE DU
VILLAGE –**

1^{ère} TRANCHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20201210-DE14-101220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020

Affichage : 15/12/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

**DELIBERATION N° 14
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt et le dix décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le foyer Pierre Clavel (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- Vanessa GONZALVO (procuration à Karine PERROTIN)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation de la voirie de la traversée du village RD 18 – Tranche 1, il est possible d'obtenir un Fonds de concours de Nîmes Métropole, au titre de la doctrine « voirie ».

Le montant estimatif des travaux s'élève à 526 232,70 € HT et le coût de la maîtrise d'œuvre à 23 154,30 € HT, soit un montant total du projet à 549 387 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de Fonds de concours pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de voirie – Traversée du village RD 18 pour l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

